

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-550615

ND: 44965

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricole : 12069		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	Société : RATMA
Nom & Prénom : MSADEK HAMID		
Date de naissance : 22 OCT. 2020		
Adresse : 57, rue 201, Hay Aly Abdellah, An chak		
Tél. : 0660401610	Total des frais engagés : 279, 10 Dhs	

Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin :		
Dr. MAHBOUB Abdelouahed Pneumo - Allergologue Bd. Mohamed Bouziane, Rés. Farhatine 5 2ème Etage Appart 7 - Casablanca Tél: 06 22 50 08 09/GSM: 74 12 21 19		
Date de consultation :	06 AOUT 2020	
Nom et prénom du malade :	HAZFYA NAWAL	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Mère	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Maladie chronique	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements portés sur la feuille de soins à l'ordinaire de la protection sociale. Je faire à : Dr. MAHBOUB Abdelouahed		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la feuille de soins à l'ordinaire de la protection sociale. Je faire à : Dr. MAHBOUB Abdelouahed

Fait à : Dr. MAHBOUB Abdelouahed

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 AOUT 2020		100017	1000,00	INP : 0910444444444444 Dr. MAHBOUD Abdellah Pneumo - Allergologue Bd. Mohamed Bouziane, N° 55 2eme Etage Appart Casablanca Tél: 05 22 47 07 07 GSM: 06 65 44 44 44

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

العنابة طنجة العائلي
رقم فاتح 187
رقم 15 83 15 22 05 05
NPE: 092028166

Date

Montant de la Facture

06/08/2020

570,00

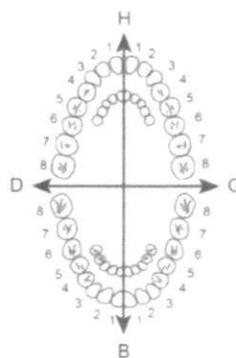
ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

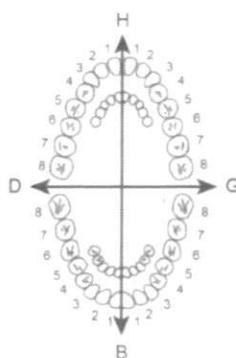
Montant des Honoraires



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien

Date des Soins

Nombre

AM PC IM IV

Montant détaillé des Honoraires

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Dr MAHBOUB Abdelouahed

Ex Médecin Chef de service de pneumophysiologie
 Spécialiste de l'Appareil Respiratoire,
 Allergies, Asthme, Tuberculose
 Sevrage Tabagique, Tests d'Allergie
 Exploration fonctionnelle respiratoire
 Endoscopie Bronchique

الدكتور عبد الواحد محبوب

رئيس قسم الأمراض الصدرية سابقا
 اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى
 الحساسية، الربو (الضيق)، السل
 الإقلاع عن التدخين، تحليل الحساسية
 فحص وضيفة التنفس
 التنظير القصبي

Ordonnance

Casa, le

06/8/2020

الدار البيضاء في :



Dr. MAHBOUB Abdelouahed
 Pneumo - Allergologue
 Bd. Mohamed Bouziane, Rés. Farhatine 5
 2ème Etage App. 7 - Casablanca
 Tél: 05 22 50 08 09 / GSM : 06 62 06 50 98

Aeromax®

Budésonide

LOT:0036N006

PER:02/2021

PPV:190,00 dh

LOT: 080-1

PER: DEC 2024

PPV: 120 DH 70

LOT: 079-1

PER: OCT 2021

PPV: 61 DH 80

PPV

LOT

PER

35,00

28,60

28,60

28,60

28,60

28,60

28,60